



● ● ● ●  
Conseil communautaire

22 juin 2023

# Délibérations

## Conseil communautaire du 22 juin 2023

**Développement et cohérence territoriale**

1. Armature territoriale : convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

**Services à la population**

2. Politique publique insertion – inclusion : Orientations stratégiques

**Transition et ingénierie**

3. Politique publique agricole : Orientations stratégiques

**Direction exécutive**

4. Ressources humaines : Présentation du Rapport Social Unique (RSU)
5. Budget : Budgets principal, eau et assainissement en régie et en délégation de service public
  - Approbation des comptes de gestion
  - Approbation des comptes administratifs
  - Affectation des résultats
6. Dissolution des budgets eau et assainissement en Délégation de Service Public (DSP)
7. Clôture du budget annexe construction location de bâtiments industriels : décision modificative du budget principal

**Questions diverses**

Armature territoriale : Convention d'Opération de Revitalisation  
du Territoire (ORT)

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN définissant l'ORT ;

Vu la délibération n° 92-2023 du 13 juillet 2022 adoptant le socle du projet de territoire des Balcons du Dauphiné affirmant une armature territoriale autour de 4 grandes échelles territoriales au nombre desquelles le bassin de services ;

Vu la délibération n° 96-2023 du 12 juillet 2022 adoptant le programme d'actions 2022-2023 et notamment la fiche action N°SERV3 ;

Considérant la mise en réseau des polarités de bassin de services (Les Avenières Veyrins-Thuellin, Crémieu, Montalieu-Vercieu, Morestel Saint-Chef et Tignieu-Jamezieu), et au regard de leur rôle prépondérant dans la prise en compte des spécificités de chaque bassin dans le déploiement du projet de territoire et la volonté de ces dernières de s'engager solidairement dans une démarche de revitalisation de leurs centres-villes ;

Considérant l'intérêt pour les Balcons du Dauphiné de mobiliser le levier d'actions qu'est l'ORT ;

**après délibération,  
le conseil communautaire,**

ACTE les orientations stratégiques figurant dans la convention et le plan global d'actions ORT.

VALIDE les termes de la convention ORT intercommunale, annexée à la présente délibération.

DIT que cette délibération n'a pas d'impact financier direct.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer la convention ORT avec les communes de les Avenières Veyrins-Thuellin, Crémieu, Montalieu-Vercieu, Morestel, Saint-Chef, Tignieu-Jamezieu, et ainsi que l'État et le département et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Orientations de la politique publique en faveur  
de l'insertion-inclusion

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 92-2022 du conseil communautaire en date du 13 juillet 2022 approuvant le socle du projet de territoire ;

Vu la délibération n° 93-2022 du conseil communautaire en date du 13 juillet 2022 approuvant les engagements de la communauté de communes dans le cadre du projet de territoire ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

Considérant les propositions du comité de travail insertion-inclusion, les recommandations de la commission transversale du 11 mai 2023 et l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

APPROUVE les orientations de la politique publique en faveur de l'insertion-inclusion telle qu'annexées à la présente délibération.

DIT qu'il n'y a pas d'incidence financière directe.

DIT que la fiche orientation est créée et annexée à la délibération et rattachée aux engagements votés dans le cadre de la délibération n°92-2022 du projet de territoire.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier



## Orientations stratégiques de la politique publique insertion- inclusion

Conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire permettant d'élaborer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné, un comité de travail a été organisé autour de la thématique « insertion-inclusion ».

### • Contexte

Depuis l'acte II de la décentralisation en 2003, les départements ont été confortés comme chef de file de l'action sociale et de l'insertion.

La loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 leur a en effet confié la gestion du revenu de solidarité active (RSA) ainsi que le déploiement d'actions d'accompagnement et d'insertion à destination des allocataires du RSA. Dans ce cadre, le département de l'Isère pilote le Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDI-E), voté pour la période 2023-2027. Il s'appuie sur des partenaires qui contribuent au dispositif sur les volets allocation et accompagnement (caisse d'allocations familiales, mutualité sociale agricole, service public de l'emploi, structures publiques et privées, ...).

Au titre de sa compétence facultative « emploi et formation : accompagnement des structures œuvrant pour l'emploi, la formation et l'insertion sociale », la communauté de communes des Balcons du Dauphiné apporte son concours aux acteurs de l'insertion. Les statuts des Balcons du Dauphiné comprennent également, au titre de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire », la mention suivante : « le soutien aux politiques d'insertion sociale et professionnelle en faveur des différents publics défavorisés ».

Ainsi, depuis plusieurs années, la communauté de communes octroie deux subventions annuelles : à la Mission Locale Nord-Isère (MLNI) pour l'insertion des jeunes et au groupe Osez pour une insertion par l'activité économique des adultes éloignés de l'emploi. L'intercommunalité facilite également l'implantation de ces deux structures sur le territoire en les hébergeant dans des locaux communautaires ou en participant financièrement à la location de locaux. Des conventions de partenariat et de financement existaient avec Osez avant la fusion des intercommunalités en 2017.

Au fil du temps et de la structuration de l'intercommunalité, des liens se sont créés avec les principaux acteurs locaux de l'insertion et du service public de l'emploi. Aux côtés de ces acteurs, quand bien même elle n'en possède ni la compétence première ni n'en est le chef de file, la communauté de communes est en capacité d'assurer pleinement sa participation aux politiques d'insertion sociale et professionnelle sur son territoire. Pour cela, elle peut s'appuyer sur ses deux directions : la direction du développement économique et touristique dont la politique publique a été votée en 2022 et la direction des services à l'usager en milieu rural dans son volet inclusion. La mise en place du comité de travail « insertion-inclusion » en février 2023 a permis d'ouvrir un volet plus « social » ou socio-professionnel, en lien avec la dimension de services aux habitants portée par la direction ad hoc.

L'enjeu, au-delà de soutenir financièrement des structures œuvrant dans le champ de l'insertion, est bien de pouvoir apporter un appui pour une prise en compte des problématiques d'insertion socioprofessionnelle et d'inclusion sociale des publics les plus fragiles du territoire, dans une logique de parcours et en transversalité avec d'autres politiques publiques déjà votées.

### • État des lieux de la situation du territoire

D'un point de vue socio-économique, malgré la crise sanitaire de 2020 et la guerre en Ukraine débutée en février 2022, l'économie française bénéficie d'une nette reprise. Particulièrement en Isère, l'emploi enregistre un fort dynamisme dans tous les secteurs avec un taux de chômage de 5,9% au troisième trimestre 2022 contre 6,3% au niveau régional. Néanmoins, il restait encore en Isère au premier trimestre 2022 plus de 89 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné enregistre en 2021 un des plus forts taux de croissance sur le département (+3,9 % entre 2019 et 2021). Comparativement à l'Isère, les Balcons se démarquent par une part plus forte de jeunes demandeurs d'emploi (14,2 % contre 12,8 %) et de chômeurs exerçant une faible activité (48 % en catégories B et C contre 43,9 % en Isère). Par rapport à l'avant crise, le nombre de chômeurs de longue durée a diminué alors qu'il a augmenté en Isère (-2 % contre +2 %), mais les chômeurs de très longue durée ont augmenté (+7,4 % contre +5,6 % en Isère). Les femmes représentent 58% des demandeurs d'emploi au dernier trimestre 2022.

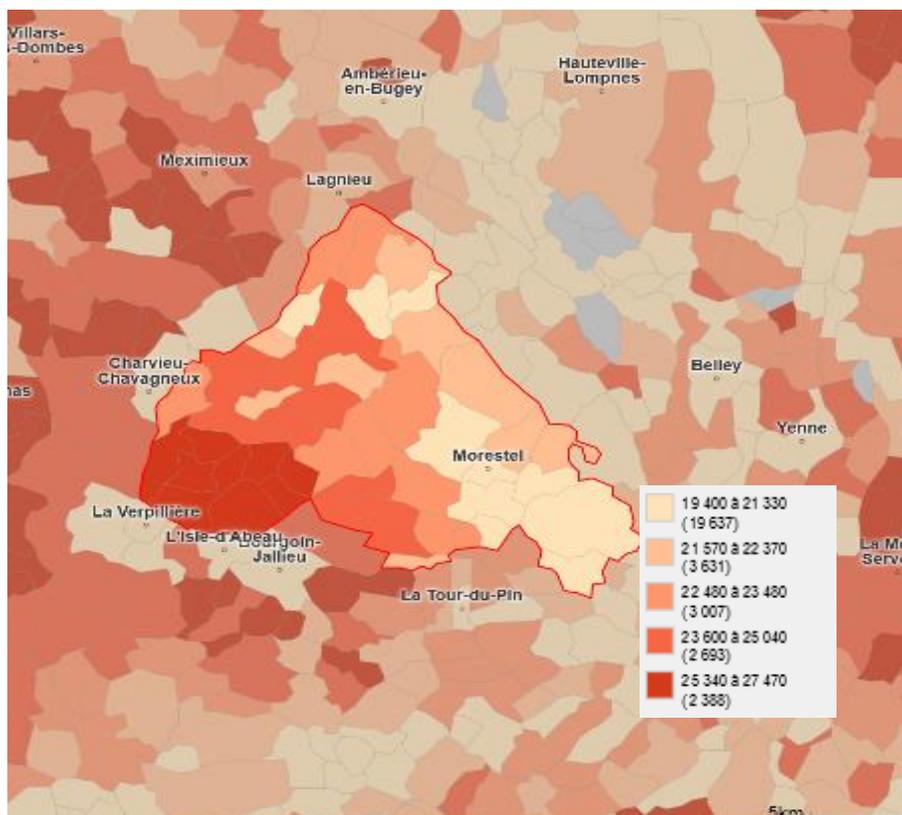
En 2022, sur le territoire du Haut-Rhône Dauphinois comprenant la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la communauté de communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné, 2 003 personnes (avec les ayants-droits – conjoints et enfants) sont couvertes par le dispositif Revenu de Solidarité Active (RSA) soit 2,3 % des personnes âgées de moins de 65 ans du territoire, contre 4,3 % en moyenne pour le département de l'Isère. Le nombre d'allocataires du RSA est historiquement bas en Isère, il l'est particulièrement sur ce territoire.

Globalement, les Balcons du Dauphiné représente un territoire en mouvement positif : le nombre de résidences principales évolue bien plus que le niveau national, la taille des ménages diminue moins vite, la dynamique des nouveaux arrivants est très supérieure au niveau national.

Cependant, des inégalités socio-économiques importantes sont constatées entre, d'une part, les principales polarités où résident des ménages modestes et les petites communes du territoire d'autre part. A cela s'ajoute une différence notable entre le sud-ouest du territoire, en contact avec les agglomérations lyonnaise et berjallienne et habité par des ménages aux revenus supérieurs à la médiane iséroise, et le nord-est. En effet, les habitants de la partie est du territoire conjuguent à la fois des revenus plus faibles qu'à l'ouest mais aussi des logements plus anciens et des distances domicile-travail importantes. Par ailleurs, si 10 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, on remarque de fortes disparités en termes de revenus selon le statut du logement occupé par les ménages.

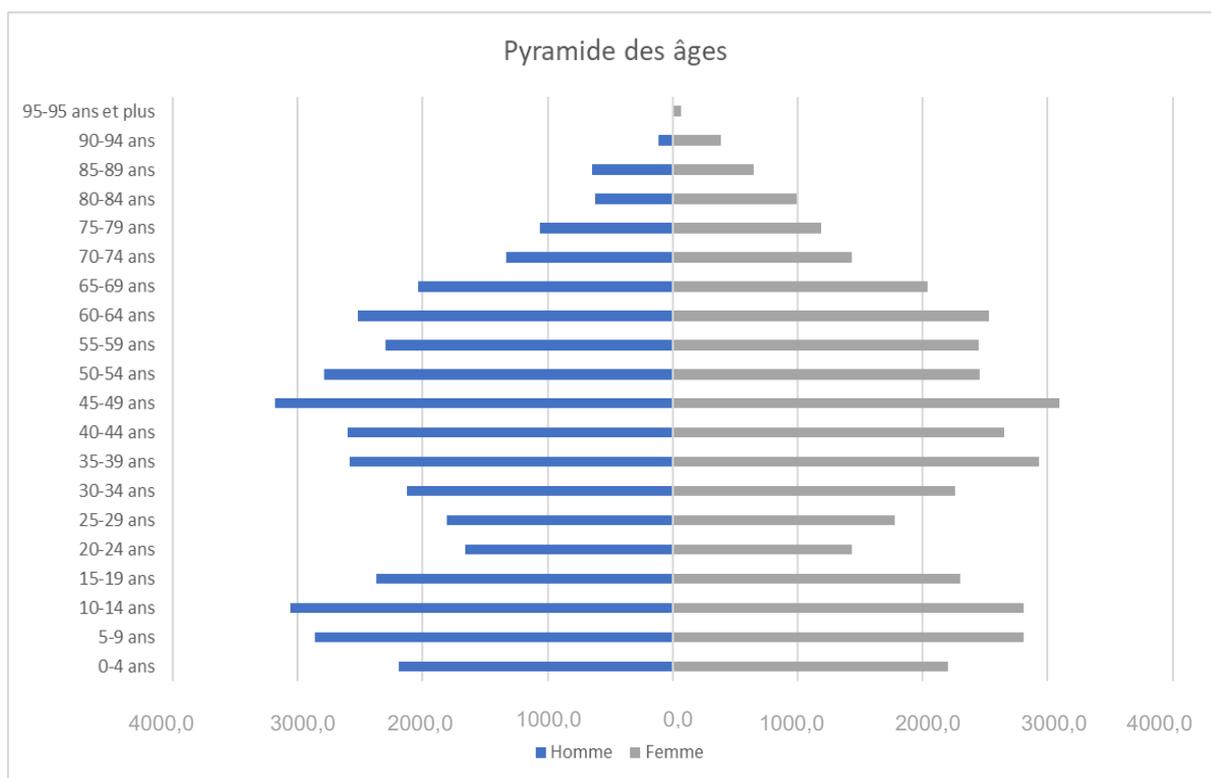
Des situations de pauvreté sont ainsi relevées au sein des ménages locataires. Toutefois, il est important aussi de noter que 10 % des propriétaires occupants se situent sous le seuil de pauvreté, indiquant des potentielles situations de précarité moins visibles.

### Médiane du revenu disponible par UC (euros) en 2017



Le diagnostic socio-démographique établi en 2021 dans le cadre du contrat territorial global a permis d'identifier des publics fragiles dont les familles monoparentales, les aînés et les jeunes.

Et le contexte socio-économique tel que décrit précédemment ne doit pas masquer des *réalités sociales en dégradation*, avec des situations dites « invisibles », enfermées dans un isolement de plus en plus profond.



La pyramide des âges (recensement de 2017) montre une faible présence des 20-30 ans sur le territoire mettant en avant un territoire très jeune qui se traduit par une sur-représentation des enfants et adolescents. Le territoire est également marqué par un départ des jeunes adultes et donc des jeunes actifs. Le nombre de jeunes enfants de moins de 10 ans est, quant à lui, important et a un impact significatif sur les besoins des familles, liés à l'enfance et à la petite enfance.

A l'échelle de l'intercommunalité, la part des 15-29 ans est de 14,9 %. Se pose la question de l'accompagnement de la jeunesse qui peut porter sur diverses politiques publiques et échelles d'intervention : accueil de loisirs, investissement dans la vie locale, activités socioculturelles, sport, formation/ insertion, mobilités, santé. D'après le diagnostic socio-démographique, la problématique principale rapportée par les jeunes réside dans la construction d'une place dans la société pour soi et avec les autres. De ce constat découlent des préoccupations à la fois sur le champ de la mobilité professionnelle (formation, emploi), de la confiance en soi et de la construction sociale (rapport au monde, aux adultes). Des difficultés apparaissent pour appréhender des lieux ressources et des adultes de confiance : « Entre 14 et 16 ans, où sont les structures d'accompagnement ? [...] Moi, à 16 ans, je suis allé à la Mission Locale, suivi par M. X. C'était bien, mais c'était tard... Il aurait fallu trouver des relais scolaires bien avant ».

La part des familles monoparentales a tendance à augmenter de façon générale et en particulier sur plusieurs secteurs comme Les Avenières Veyrins-Thuellin, Morestel, Leyrieu, etc. Les familles monoparentales sont particulièrement exposées aux situations de précarisation et de vulnérabilité en raison de divers facteurs : des ressources financières moindres, une accumulation des rôles créant une tension physique et psychologique, un réseau communautaire de soutien restreint, un risque de chômage accru par l'impossibilité de travailler compte tenu de la nature du marché de l'emploi ou de responsabilités familiales contraignantes.

La part des personnes de plus de 65 ans, même si ces dernières sont moins nombreuses que dans le reste du département, augmente plus rapidement. Cela suppose d'anticiper la prise en compte des besoins à venir. D'après le diagnostic socio-démographique, la solidarité et l'isolement sont deux éléments forts et contradictoires qui apparaissent dans les discours. Ce phénomène prend des formes variées et met en avant les contradictions de l'évolution des services à la population. Le manque d'autonomie des séniors s'accroît par l'éloignement des logements des centres bourgs, des commerces et des services. La numérisation des services publics est pointée comme un facteur d'accroissement de l'isolement des personnes âgées. Enfin une moindre mobilité dans une société très mobile, où l'accélération des échanges est au centre, constitue un autre facteur d'isolement mis en avant. Le maillage des acteurs, le repérage des situations et la capacité d'animer un dialogue continu sont centraux pour résorber ce phénomène.

Par ailleurs 6 % des ménages du territoire n'ont pas de voiture, les personnes âgées ou en situation de handicap étant les plus concernées. Il s'agit d'une contrainte réelle pour l'accès aux services, à l'emploi ou aux loisirs. En France, une personne en insertion sur deux a déjà refusé un emploi ou une formation pour des problèmes de mobilité – la proportion est similaire aux Balcons.

Ainsi, les situations de vulnérabilité sociale, relationnelle et/ou financière touchent un nombre significatif d'habitants des Balcons. Trop nombreux sont les aînés, les jeunes, les femmes isolées, les chômeurs en situation de fragilité, qui sont confrontés à des difficultés pour se loger, se déplacer, recevoir les soutiens et aides auxquels ils peuvent prétendre, accéder à l'emploi ou aux services de santé. Les institutions ont un enjeu majeur d'assurer le difficile repérage des personnes vulnérables, de rendre accessibles et d'adapter les services à chaque situation.

Concernant spécifiquement l'accès au service public de l'emploi, les habitants des Balcons du Dauphiné relèvent de trois agences Pôle Emploi situées à Tignieu-Jamezieu, La Tour-du-Pin et Bourgoin-Jallieu.

Les jeunes âgés de 16 à 25 ans peuvent être accompagnés dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelles par la Mission Locale Nord-Isère qui dispose de deux antennes sur le territoire : à Crémieu et Morestel, avec des permanences délocalisées à Saint-Chef, Les Avenières Veyrins-Thuellin et Montalieu-Vercieu.

Le territoire de la communauté de communes est clairement sous-doté en structures d'insertion par l'activité économique, structures permettant une insertion des publics éloignés de l'emploi. Seulement deux structures sont présentes : l'Association pour la Restauration des Remparts de Crémieu (ARRC) basée à Crémieu et l'association Osez avec deux antennes, à Crémieu et à Morestel.

A noter également qu'une seule structure œuvrant dans le champ du handicap est implantée : « L'Entreprise Adaptée », située aux Avenières Veyrins-Thuellin, qui emploie des personnes adultes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé en milieu protégé. Il n'existe pas de structure institutionnelle sur le territoire accueillant des enfants en situation de handicap.

Concernant l'accueil des personnes âgées en structures collectives, on peut dénombrer :

- 4 Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) à Morestel, Crémieu, Chozeau et Saint-Chef qui dispose d'un établissement spécifique en psychogériatrie ;
- Une résidence autonomie aux Avenières Veyrins-Thuellin et trois résidences seniors à Arandon-Passins, Montalieu-Vercieu et Vézeronce-Curtin.

#### • Les enjeux et problématiques identifiés

- En matière d'emploi :
  - Difficulté des entreprises à recruter, particulièrement sur le territoire des Balcons
  - Manque d'offres de formation sur le territoire
  - Manque de logements diversifiés ne permettant pas de faciliter le parcours résidentiel des ménages et d'attirer ainsi de jeunes actifs
  - Insuffisance de l'offre d'accueil des jeunes enfants et de modes de garde
  - Problématique de mobilité pour se déplacer à l'intérieur du territoire et au-dehors
- En matière d'insertion par l'activité économique :
  - Un territoire sous-doté en structures d'insertion par l'activité économique
  - Une absence de facilitateur des clauses sociales
- En matière de parcours :
  - Un manque de lieux ressources et de personnes relais dès l'enfance-adolescence
  - Une insuffisance de prévention des situations de vulnérabilité
  - Un repérage difficile des publics dits « invisibles »
- En matière de collaboration :
  - Une méconnaissance de l'existant (structures d'insertion, équipes mobiles, etc.)
  - Une coopération à renforcer avec des partenaires clés, notamment l'éducation nationale

En parallèle, des évolutions de la société sont à prendre en considération par les acteurs de l'emploi et de l'insertion :

- Une mutation de l'emploi avec davantage de mobilité professionnelle, des attentes accrues de qualité de vie au travail, d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale, de sens donné au travail en cohérence avec des valeurs et des engagements personnels ;
- Une mutation de la composition familiale : davantage de flexibilité demandée aux employeurs, un besoin ou une nécessité d'adapter son activité professionnelle tout au long de la vie, un besoin de nouveaux services pour concilier emploi et vie de famille ;

- Des enjeux environnementaux : de nouvelles attentes vis-à-vis des activités économiques comme de la sobriété, de la responsabilité, du réemploi/recyclage mais aussi de nouvelles contraintes liées à la hausse du coût de l'énergie limitant les déplacements.

- **Le comité de travail insertion-inclusion**

A l'origine, le comité de travail était intitulé « insertion sociale et professionnelle ». Le choix a été fait d'ouvrir la dénomination de ce comité pour l'appeler « insertion-inclusion » dans l'objectif d'élargir la vision de cette politique.

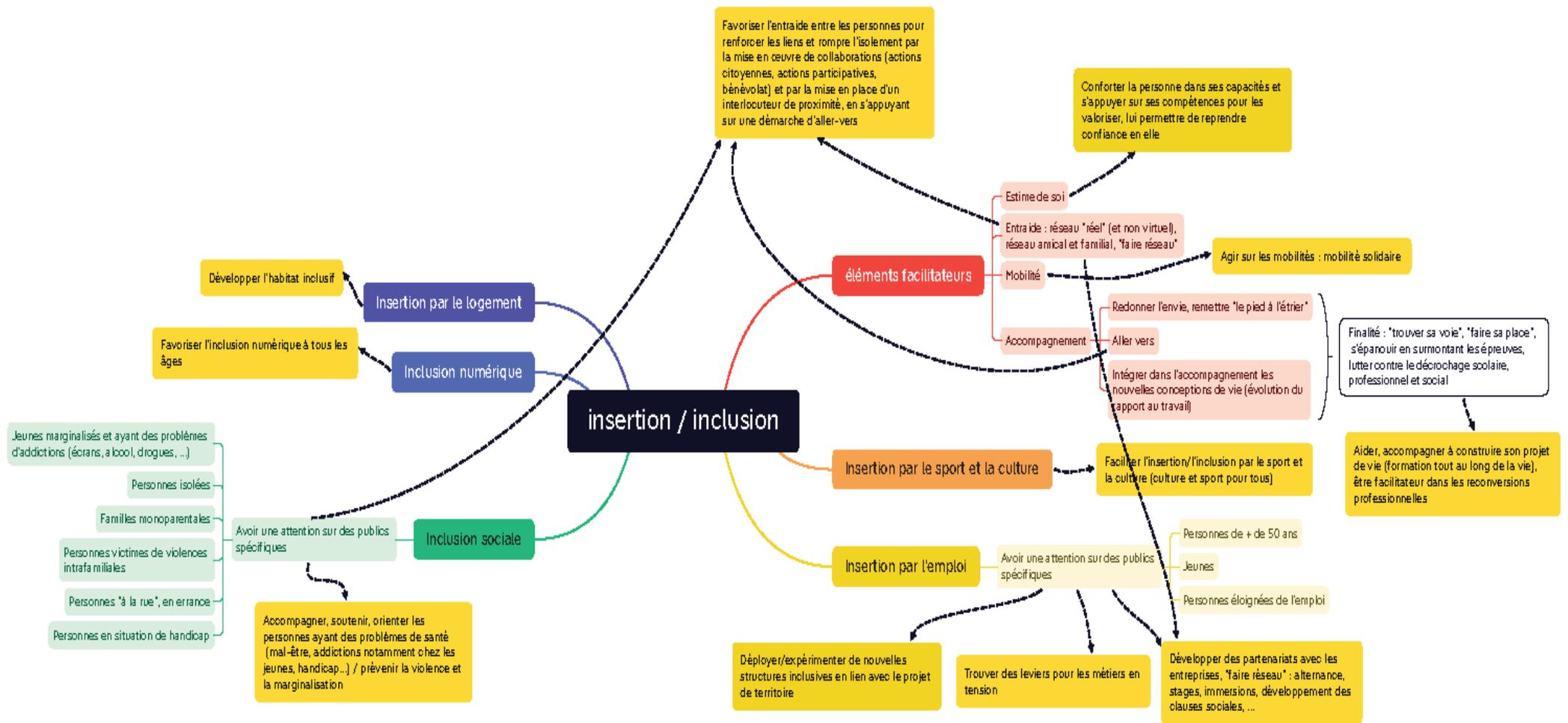
De fait, les problématiques qui ont émergé du comité et qui ont été travaillées sont transversales avec d'autres politiques publiques déjà votées comme la politique de développement économique, les politiques enfance et petite enfance, la politique santé, mobilités, accès aux services publics en milieu rural, la politique déchets, culture et d'autres encore dont les orientations sont en cours d'élaboration comme la politique habitat-logement.

Le comité de travail a été ouvert aux élus de l'ensemble du territoire avec des délégations dans des champs les plus larges possibles. Au total treize élus ont contribué à la réflexion.

Les problématiques soulevées et auxquelles les participants se sont attachés à répondre étaient les suivantes :

- Quelle différence entre insertion et inclusion ? Quelle définition et quelles représentations ?
- Quels leviers actionner pour offrir aux habitants du territoire une société davantage inclusive ?

L'ensemble des comités a permis de faire émerger des propositions à développer en matière d'inclusion et d'insertion, permettant de tracer une « feuille de route » pour les orientations politiques :



- **Une vision prospective à l'horizon 2030**

L'ambition de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné est de pouvoir faciliter les parcours de vie de ses habitants. Les enfants et les jeunes ont été identifiés comme un public prioritaire. Un travail de coopérations en prévention est mené avec les différents acteurs du territoire : éducation nationale, services médico-sociaux du département, caisse d'allocations familiales, associations de parents d'élèves, centres sociaux, associations sportives, ... se sont fédérés pour agir en prévention dès le plus jeune âge et faire que chaque jeune puisse trouver sa place dans une société où la citoyenneté, l'entraide et l'épanouissement sont les maîtres-mots.

Des réseaux d'acteurs facilitateurs d'inclusion sociale (Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), département, centres sociaux, associations, ...) sont à l'œuvre afin de détecter les personnes en difficulté et les orienter vers les services pertinents qui peuvent alors leur proposer un accompagnement adapté. Une attention est ainsi portée aux personnes en situation de fragilité, qu'elles aient des problèmes de santé (mal-être, addictions), qu'elles soient victimes de violences intra-familiales, qu'elles subissent une situation d'isolement, une rupture de parcours ou qu'elles se trouvent en voie de marginalisation voire marginalisées. Une volonté particulière a permis de s'atteler à la problématique des publics qualifiés « d'invisibles » : l'inter-pluridisciplinarité et des modes d'intervention favorisant les « pas de côté » ont permis de résoudre des situations complexes et de réenclencher des dynamiques de parcours positives pour les personnes.

L'accès à l'emploi pour les publics en difficulté – jeunes et adultes – est pris en compte à travers l'accompagnement renforcé mis en œuvre par les partenaires et par les structures du territoire œuvrant dans le champ de l'insertion. Des formes nouvelles de partenariats (ex. : mentorat) ont également été expérimentées avec des entreprises locales et elles portent leurs fruits par la transmission naturelle des savoirs qu'elles permettent.

Dans le même esprit, des collaborations avec les établissements scolaires, qu'ils soient généralistes ou plus spécialisés, ont été initiées et permettent aux jeunes du territoire de découvrir des métiers et de susciter des vocations. La communauté de communes elle-même a structuré ses services pour permettre aux jeunes de découvrir le large panel des « métiers Balcons ».

Par ailleurs, le développement des clauses sociales dans les marchés publics passés par la communauté de communes et le portage d'une politique incitative auprès des communes favorisent l'insertion professionnelle des publics en difficulté tout en renforçant le modèle économique des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). Ces dernières peuvent enfin jouer pleinement leur rôle, étoffer et diversifier leurs offres et toucher ainsi davantage de personnes éloignées de l'emploi.

Sans avoir tout résolu, le déploiement des différentes politiques publiques inscrites dans le projet de territoire a agi de manière efficace sur la politique insertion menée par la communauté de communes. Enjeu majeur, la mobilité est devenue « inclusive » et « solidaire ». Les actions travaillées dans le cadre de la politique mobilité offrent des solutions favorisant tout autant l'inclusion sociale que l'insertion professionnelle. Autre frein au retour à l'emploi, la problématique du mode de garde des enfants en bas âge a trouvé une réponse dans le développement de places dédiées aux personnes en insertion dans des crèches du territoire labellisées « à vocation d'insertion professionnelle ». Dans le domaine de l'accès aux services publics, une attention particulière est toujours portée aux publics les plus fragiles. Pour limiter les risques de rupture de droits créés par le « tout numérique » et la dématérialisation des services, un accompagnement numérique de proximité est mis en place sur le territoire afin de faciliter l'accès aux nouvelles formes du service public.

Enfin, le territoire s'est maillé au fil des années de lieux inclusifs destinés à tous les habitants : ressourceries ou recycleries, « repair café » ou autres ateliers d'échanges de savoir-faire, jardins partagés, tiers-lieux ou « lieux de vie » constituent des espaces qui favorisent les liens sociaux, offrant également parfois des débouchés pour des personnes en insertion. C'est notamment le cas des structures du réemploi-réutilisation qui allient enjeux environnementaux et enjeux sociaux.

Propices au lien social et au partage, les lieux de vie communautaires de Villemoirieu et de Morestel facilitent les rencontres des habitants autour d'espaces conviviaux, d'espaces collaboratifs ou d'un café associatif, autour d'évènements variés, avec l'ambition de faire se rencontrer des personnes de différents milieux. Accueillir autrement, être « à côté de » et favoriser les liens informels guident l'esprit de ces lieux ressources où chacun y trouve ce qu'il veut et ce qu'il ne cherche pas forcément...

Dans la même veine, des jardins partagés se sont développés, notamment au sein des ensembles de logements sociaux grâce à la politique incitative de la communauté de communes auprès des bailleurs publics du territoire. En décloisonnant les espaces, les relations humaines s'épanouissent, des liens se tissent autour d'un échange de pratique de jardinage, les récoltes du jour sont utilisées pour le repas pris en commun.

En 2030, la préservation du contact humain, l'accompagnement des populations fragilisées reste une priorité de la politique insertion-inclusion.

- **Les axes d'intervention retenus**

En réponse aux problématiques soulevées, l'objectif de la communauté de communes est d'œuvrer ensemble pour l'insertion de tous les habitants du territoire en s'appuyant sur les axes d'intervention suivants :

**Axe 1 : Prévenir les situations de vulnérabilité en agissant dès l'enfance**

- **Favoriser l'entraide et les collaborations citoyennes avec les enfants et les jeunes** : cet objectif rejoint l'axe 2 de la politique enfance-petite enfance : « contribuer aux citoyens de demain en développant des actions de solidarité, de citoyenneté, en étant acteur de ses loisirs et en développant le vivre ensemble, les temps avec les familles, l'intergénérationnel » :
  - Agir sur la citoyenneté : développer des actions de citoyenneté et de solidarité ;
  - Donner envie, susciter des vocations : contribuer à la découverte précoce de métiers ;
  - Encourager la création ou le renforcement de la présence sur le territoire de lieux ressources pour des jeunes en difficulté afin de leur permettre de reprendre confiance ;
  - Favoriser la création de liens entre les établissements d'accueil des personnes âgées et les établissements accueillant les enfants.
- **Prévenir les situations de mal-être, la violence et la marginalisation** : l'inscription dans un travail de partenariat et de réseau (centres communaux d'action sociale, département, éducation nationale, centres sociaux, tissu associatif, ...) permettra d'établir des collaborations efficaces pour repérer, orienter et accompagner les personnes en difficulté vers les services adaptés. Cela suppose une coordination des acteurs locaux et des structures "support" permettant une sensibilisation au long cours :
  - Faire connaître les structures existantes qui œuvrent dans le champ de la prévention (équipes mobiles, associations de prévention des addictions, ...);
  - Soutenir les initiatives locales facilitant l'insertion de publics fragiles (enfants et adultes en situation de handicap, personnes victimes de violences intrafamiliales, personnes en rupture de parcours, en situation d'isolement) ;
  - Valoriser les initiatives visant à soutenir les parents dans leur fonction parentale avec une attention particulière portée aux familles monoparentales ;
  - Promouvoir les actions de prévention contre toute forme de violences mises en œuvre au sein de l'école, du collège et du lycée – harcèlement, violences intrafamiliales, violence des réseaux sociaux, ...
- **Conforter la personne dans ses capacités** en s'appuyant sur les services et structures compétents en matière d'accompagnement. Grâce à l'accompagnement, il s'agit de permettre à la personne de reprendre confiance en elle et de développer son pouvoir d'agir.
- **Porter une attention particulière au public « invisible », isolé et vulnérable**, ce qui exige la coordination d'une pluralité d'acteurs locaux sur un temps long.
- **Porter une attention particulière pour le public jeune et en particulier** :
  - Vulgariser la politique publique pour la rendre accessible au public jeune et au public en insertion
  - Proposer une instance ad hoc de concertation avec les jeunes pour être au contact
  - Ménager des temps de rencontre entre monde professionnel et jeunes pour aider à matérialiser/concrétiser les métiers, faciliter les recrutements

**Axe 2 : Développer une politique d'insertion socio-professionnelle en direction des publics fragilisés et éloignés de l'emploi**

- **Développer des partenariats avec les entreprises, « faire réseau »** :
  - Développer des liens avec les entreprises, encourager leur implication auprès de publics fragilisés ;
  - Favoriser l'offre en alternance et en apprentissage au sein des entreprises locales et particulièrement celles en difficultés de recrutement, développer cette offre également au sein des communes et de l'intercommunalité ;
  - Faire connaître les nouvelles formes de parrainage, de mentorat qui permettent de valoriser les travailleurs seniors expérimentés dans un rôle de transmission du savoir ;
  - Contribuer à établir des liens entre les entreprises et les structures d'accompagnement des personnes en insertion ;
  - Soutenir une politique employeur sur des filières métiers en tension.

- **Être facilitateur des actions portées par le service public de l'emploi** (Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale Nord-Isère) en lien avec le projet de territoire et les besoins des habitants.
- **Orienter et soutenir les interventions portées par les structures du territoire favorisant l'accès à l'emploi** des publics en difficulté d'insertion et nécessitant un accompagnement renforcé au regard des besoins des habitants et des enjeux du projet de territoire.
- **Déployer/expérimenter de nouvelles structures inclusives en lien avec le projet de territoire** : soutien à la création de structures du réemploi-réutilisation (ex : ressourcerie / recyclerie, « repair café », ateliers solidaires d'échanges de savoirs) en corrélation avec l'enjeu majeur du projet de territoire relatif à l'adaptation aux enjeux climatiques et avec l'axe 5 de la politique déchet « soutenir et développer l'économie circulaire ».
- **Accompagner à la construction du projet de vie** en orientant vers les services compétents en matière d'accompagnement socio-professionnel : il s'agit de replacer la personne au centre de son parcours et de l'aider à construire son projet de vie en levant les freins mais aussi en s'appuyant sur ses compétences :
  - Communiquer sur l'offre d'insertion et d'accompagnement proposée par les acteurs du territoire œuvrant dans ce domaine ;
  - Promouvoir la formation tout au long de la vie, les découvertes métiers, les possibilités d'immersion et de reconversions professionnelles.
- **Favoriser la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics et porter une politique incitative auprès des communes du territoire sur l'offre d'insertion** : pour contribuer à l'insertion dans la vie active de personnes nécessitant un accompagnement au retour à l'emploi et pour contribuer au renforcement du modèle économique des structures d'insertion par l'activité économique autrement que par du subventionnement.
- **Prendre en compte le changement du rapport au travail.**
- **Améliorer l'image des métiers « dévalorisés » et les emplois possibles dans ces secteurs sur le territoire afin de limiter les problématiques de mobilité.**
- **Explorer de nouveaux modes de mise en lien moins « conventionnels »** (temps sportifs...).
- **Prioriser des actions à effets rapides et mobilisant des moyens modérés, au regard également du nombre de personnes touchées.**

### **Axe 3 : Favoriser l'inclusion sociale en agissant de façon transversale avec les autres politiques publiques**

- **Favoriser la mobilité inclusive sur le territoire** : transport à la demande, déploiement des voies cyclables, covoiturage, aide au financement du permis de conduire, prêt de véhicules, de vélos à assistance électrique, ... ce grand nombre de pistes demande à être étudié à la lumière d'une étude des besoins en mobilité des personnes empêchées dans leurs déplacements afin d'identifier les leviers les plus pertinents à mettre en œuvre.
- **Porter une attention aux parents en difficulté dans l'exercice de leur fonction parentale et particulièrement aux familles monoparentales** : par le biais de structures et la mise en place d'actions adaptées, il s'agit de soutenir ce public qui cumule bien souvent des difficultés de tout ordre. Dans ce cadre, le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle peut représenter pour les familles précarisées un levier à la problématique du mode de garde comme frein au retour à l'emploi.
- **Favoriser l'accompagnement numérique des habitants pour permettre l'accès aux services publics** : la dématérialisation croissante de l'ensemble des services publics crée des ruptures d'égalité dans l'accès des usagers aux services. La mise en place d'un accompagnement numérique de proximité, au-delà de favoriser l'inclusion des personnes dans une société du « tout numérique », constitue avant tout un moyen de prévenir la dégradation des situations :
  - Faire connaître les services et les différents espaces proposant une offre numérique ;
  - Accompagner le maillage territorial en matière numérique en ayant une attention particulière aux publics les plus fragiles pour faciliter leur accès aux nouvelles formes du service public ;
  - Favoriser l'acquisition de compétences par la mise en œuvre d'un accompagnement à l'autonomisation ;

- Encourager les initiatives d'acquisition ou de mise à disposition de matériel pour des ménages modestes, initiatives inscrites dans une démarche de réemploi-réutilisation.
- **Contribuer à l'émergence d'espaces facilitant le lien humain** : dans un esprit de lien social et de partage, de mixité sociale et intergénérationnelle, il s'agit de proposer des espaces conçus comme des lieux de vie, des lieux ressource axés sur la convivialité, permettant la rencontre de publics d'horizons divers :
  - Développer sur le territoire des lieux favorisant les interactions sociales, les rencontres entre habitants, associations, créateurs d'entreprise, acteurs locaux, ... ;
  - Développer une façon d'accueillir autrement pour permettre une inclusion des personnes en situation de fragilité par le biais de coopérations et de partages informels.
- **Faciliter l'inclusion par un accès pour tous à la culture et au sport** :
  - Rendre davantage visible l'offre culturelle et sportive du territoire ;
  - Avoir une attention particulière aux personnes en situation de handicap pour lesquelles cette offre est peu développée et/ou peu accessible ;
  - Favoriser l'accès à l'offre par des coûts minorés pour les personnes défavorisées.
- **Développer des formes d'habitat inclusif et favoriser le parcours résidentiel des ménages aux ressources modestes** :
  - Encourager le développement d'une offre de logements abordables et diversifiés permettant d'accueillir plusieurs typologies mixées de publics (jeunes, personnes âgées, personnes en situations de handicap, familles, ...)
  - Inciter au déploiement d'un habitat de type « béguinage » (logements individuels et bâtiments/espaces communs) intégrant un partage d'espaces mutualisés et un partage de services ;
  - Veiller à l'inclusion par le logement des personnes en situation de handicap en proposant une offre de logements adaptés.

# Orientations de la politique publique en faveur de l'insertion-inclusion

## FICHE ORIENTATION

### Orientation n°

#### 1- Descriptif synthétique des orientations

- Objectif(s) visé(s) :

L'enjeu de la collectivité, au-delà de soutenir financièrement des structures œuvrant dans le champ de l'insertion, est de pouvoir apporter un appui pour une prise en compte des problématiques d'insertion socioprofessionnelle et d'inclusion sociale des publics les plus fragiles du territoire, dans une logique de parcours et en transversalité avec d'autres politiques publiques déjà votées.

- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en :

en 2021  en 2022  en 2023  en 2024  en 2025 et plus

- Mise en œuvre des projets envisagés :

en 2021  en 2022  en 2023  en 2024  en 2025 et plus

- Préciser l'échéance si possible :

#### 2- Descriptif détaillé des orientations

- Les axes de la politique / stratégie votée :

#### Les 3 axes majeurs des orientations politiques :

##### Axe 1 : Prévenir les situations de vulnérabilité en agissant dès l'enfance

- Favoriser l'entraide et les collaborations citoyennes avec les enfants et les jeunes ;
- Prévenir les situations de mal-être, la violence et la marginalisation ;
- Conforter la personne dans ses capacités en s'appuyant sur les services et structures compétents en matière d'accompagnement. Grâce à l'accompagnement, il s'agit de permettre à la personne de reprendre confiance en elle et de développer son pouvoir d'agir ;
- Porter une attention particulière au public « invisible », isolé et vulnérable, ce qui exige la coordination d'une pluralité d'acteurs locaux sur un temps long.

##### Axe 2 : Développer une politique d'insertion socio-professionnelle en direction des publics fragilisés et éloignés de l'emploi

- Développer des partenariats avec les entreprises, « faire réseau » ;
- Être facilitateur des actions portées par le service public de l'emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi et Mission Locale Nord-Isère) en lien avec le projet de territoire et les besoins des habitants ;
- Orienter les interventions portées par les structures du territoire favorisant l'accès à l'emploi des publics en difficulté d'insertion et nécessitant un accompagnement renforcé au regard des besoins des habitants et des enjeux du projet de territoire ;
- Déployer/expérimenter de nouvelles structures inclusives en lien avec le projet de territoire : soutien à la création de structures du réemploi-réutilisation en corrélation avec l'enjeu majeur du projet de territoire relatif à l'adaptation aux enjeux climatiques et avec l'axe 5 de la politique déchet « soutenir et développer l'économie circulaire » ;
- Accompagner à la construction du projet de vie en orientant vers les services compétents en matière d'accompagnement socio-professionnel ;
- Favoriser la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics et porter une politique incitative auprès des communes du territoire sur l'offre d'insertion.

##### Axe 3 : Favoriser l'inclusion sociale en agissant de façon transversale avec les autres politiques publiques

- Favoriser la mobilité inclusive sur le territoire ;
- Porter une attention aux parents en difficulté dans l'exercice de leur fonction parentale et particulièrement aux familles monoparentales. Dans ce cadre, le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle peut représenter pour les familles précarisées un levier à la problématique du mode de garde comme frein au retour à l'emploi ;
- Favoriser l'accompagnement numérique des habitants pour permettre l'accès aux services publics ;
- Contribuer à l'émergence d'espaces facilitant le lien humain ;
- Faciliter l'inclusion par un accès pour tous à la culture et au sport ;
- Développer des formes d'habitat inclusif et favoriser le parcours résidentiel des ménages aux ressources modestes.

- Les priorités :

- La prise en compte des priorités du socle :

**Mobilité** : Favoriser la mobilité inclusive sur le territoire : transport à la demande, déploiement des voies cyclables, covoiturage, aide au financement du permis de conduire, prêt de véhicules, de vélos à assistance électrique, ... ce grand nombre de pistes (et d'autres encore) demande à être étudié à la lumière d'une étude des besoins en mobilité des personnes empêchées dans leurs déplacements afin d'identifier les leviers les plus pertinents à mettre en œuvre.

**Accès aux services en milieu rural** : favoriser l'accompagnement numérique des habitants pour permettre l'accès aux services publics : la dématérialisation croissante de l'ensemble des services publics crée des ruptures d'égalité dans l'accès des usagers aux services. La mise en place d'un accompagnement numérique de proximité, au-delà de favoriser l'inclusion des personnes dans une société du « tout numérique », constitue avant tout un moyen de prévenir la dégradation des situations :

- Faire connaître les services et les différents espaces proposant une offre numérique ;
- Accompagner le maillage territorial en matière numérique en ayant une attention particulière aux publics les plus fragiles pour faciliter leur accès aux nouvelles formes du service public ;
- Favoriser l'acquisition de compétences par la mise en œuvre d'un accompagnement à l'autonomisation ;
- Encourager les initiatives d'acquisition ou de mise à disposition de matériel pour des ménages modestes, initiatives inscrites dans une démarche de réemploi-réutilisation.

**Adaptation aux impacts du changement climatique** : déployer/expérimenter de nouvelles structures inclusives en lien avec le projet de territoire : soutien à la création de structures du réemploi-réutilisation (ex : ressourcerie / recyclerie, « repair café », ateliers solidaires d'échanges de savoirs) en corrélation avec l'enjeu majeur du projet de territoire relatif à l'adaptation aux enjeux climatiques et avec l'axe 5 de la politique déchets « soutenir et développer l'économie circulaire ».

► **CALENDRIER**

**2022-2030**

**3- Financement des orientations**

BP 2022 = 190 000 € K€

BP 2023 = Dépenses fonctionnement (chapitre 65) : 193 680 € K€

PPI 2022-2024 (par année) en K€ =

2022	2023	2024	2025

Politique publique agriculture : orientations stratégiques

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 92-2022 du conseil communautaire en date du 13 juillet 2022 approuvant les engagements de la communauté de communes dans le cadre du projet de territoire ;

Considérant le cycle des conférences des maires, les propositions du comité de travail sur l'agriculture, les recommandations de la commission transversale du 11 mai 2023 et l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

APPROUVE les orientations de la politique publique sur l'agriculture telle qu'annexées à la présente délibération.

DIT qu'il n'y a pas d'incidence financière.

DIT que la fiche orientation est créée et annexée à la présente délibération et rattachée à la délibération n°93-2022 du 13 juillet 2022 portant sur les engagements du projet de territoire.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

## **Contexte**

La thématique de l'agriculture, activité d'importance d'un point de vue économique, d'aménagement du territoire, sur les questions alimentaires, relève de plusieurs échelons territoriaux en plus de l'Europe et l'État. Dans un premier temps, la région dans le cadre de sa compétence « économie » soutient les filières agricoles en proposant des plans dédiés. Par ailleurs, les communes au travers de la clause de compétence générale peuvent se saisir du sujet. Les communes et la communauté de communes ont fait évoluer les statuts de cette dernière en matière d'agriculture en décembre 2022. Ils confèrent les compétences suivantes à l'institution :

- Soutien des actions de préservation, de promotion et de mise en valeur des productions, des pratiques et expérimentations agricoles organisées sur son territoire ;
- Promotion et animation d'un projet stratégique agricole et alimentaire territorial ;
- Soutien des projets en vue de favoriser les reprises, les installations nouvelles et le maintien des installations existantes ;
- Soutien au service de remplacement agricole des exploitations du territoire ;
- Soutien à l'agriculture en matière d'agro-environnement, en lien avec les enjeux du territoire.

Dans ce cadre la communauté de communes développe d'ores et déjà plusieurs missions précises :

- l'agro-environnement : les mesures agro-environnementales avec le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), la démarche captage prioritaire de Chozelle – commune de Tignieu-Jameyzieu, l'abreuvement des troupeaux (projet « mares et abreuvement sur le plateau de l'Isle Crémieu »), le soutien aux filières de qualité via le programme LEADER (projets Cholat, Oxyane...),
- La valorisation de l'activité et des produits agricoles : l'identification des points de vente directe par l'office de tourisme intercommunal, accompagnement d'initiatives faisant la promotion du monde agricole...
- L'accompagnement de l'activité agricole via l'aide au service de remplacement.

D'autres actions de la communauté de communes, via d'autres compétences touchent également la thématique de l'agriculture, à l'image de :

- Gestion de réseaux de cours d'eau et fossés dans les marais du Catelan, et désormais des marais de Morestel sur les communes des Avenières-Veyrins-Thuellin, d'Arandon-Passins, de Vézeronce-Curtin, du Bouchage et de Corbelin.
- L'accompagnement d'opérations de collecte de pneus usagers utilisés pour les silos à ensilage,
- L'aide à la formation à l'optimisation de la gestion des prairies, en parallèle des mesures agro-environnementale et Natura 2000.

Aujourd'hui, de nouveaux défis se présentent pour le territoire et son agriculture. Il s'agit de l'alimentation à l'échelle du territoire, l'intégration des enjeux du plan climat (les énergies renouvelables, la sobriété énergétique, le stockage du carbone...), la préservation de la ressource en eau... qui s'ajoutent à ceux pris en charge actuellement par les différents échelons publics. Également, la communauté de communes fait l'objet de sollicitations de partenaires agricoles, de communes membres et autres acteurs, afin de les aider à développer leurs propres actions, qui pour certaines entrent dans le cadre de ces défis.

## **État des lieux**

L'agriculture aux Balcons du Dauphiné est à l'image de ce territoire : diversifiée et multiple. La polyculture/élevage domine, avec une part importante de grandes cultures dans les plaines alluviales et les marais, ainsi que de l'élevage bovin, sur le plateau notamment. Quelques spécifités existent également, comme la viticulture sur le secteur de Saint-Chef, ou la culture de pomme dans la plaine du Bouchage.

Le territoire des Balcons compte 61 725 ha (Insee recensement de la population 2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2022), dont 47% de Surface Agricole Utile (SAU) selon le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2021 (28 725 ha.) ; valorisées par près de 449 exploitations (recensement agricole 2020).

Le territoire des Balcons est inclus dans une région fortement marquée par la culture intensive de céréales et la polyculture élevage avec 1/3 de sa SAU consacrée aux céréales, et 48% à la polyculture élevage.

Si la SAU reste relativement stable depuis les années 2000, l'analyse de l'occupation du sol témoigne d'une pression urbaine non négligeable qui pèse sur l'agriculture (750 ha ont été urbanisés entre 2000 et 2015 - cf. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Boucle du Rhône en Dauphiné/source Spot Thema). La périurbanisation du territoire en lien avec la dynamique métropolitaine est en effet source de nouvelles adversités avec lesquelles la profession doit conjuguer : spéculation foncière et complexification de l'accès à la terre, précarisation des baux, conflits d'usage, difficultés de circulation des engins agricoles....

Néanmoins, si entre 2010 et 2020 près d'1/4 des exploitations ont disparu (source Agreste), poursuivant la baisse constatée entre 2000 et 2010 avec une perte de près de 157 exploitations, le maintien de la SAU témoigne de la reprise des terres libérées. La surface moyenne des exploitations a donc continué d'augmenter, comme entre 1990 et 2010 où cette dernière est passée de 25 ha à 45 ha. Cet enjeu de transmission/reprise reste d'actualité en 2020 avec 1/4 des exploitants du territoire ayant plus de 60 ans.

Parallèlement à cette augmentation de la taille des exploitations, une évolution des pratiques se constate aussi. La dynamique résidentielle, les nouvelles attentes des consommateurs, la proximité de l'agglomération lyonnaise sont ainsi source d'opportunités stimulant des stratégies de valorisation des productions et diversification des activités. L'agriculture biologique progresse (15 % de la SAU en 2021 - Agence Bio 2021), ce qui est 40% supérieur à la moyenne nationale – source CRATER). 22% des exploitants des Balcons vendent tout ou partie de leur production en circuit court<sup>71</sup>, dont 19% en vente directe (recensement agricole 2020).

Inversement, d'autres filières régressent, comme la filière lait (perte de 13 % du cheptel de vaches laitières entre 2013 et 2018, source Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt DRAAF) ou l'élevage bovin.

La profession agricole reste ainsi fragile sur le territoire : le métier est difficile, l'isolement important alors même que les jeux de concurrence s'accroissent au sein même de la profession. A ceci viennent s'ajouter des incertitudes face à l'avenir en lien avec la dépendance du métier à de nombreux facteurs non maîtrisés (climat, ressource en eau, évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) ...) (cf. comité de travail agriculture). Par exemple, s'agissant de la ressource en eau, si l'irrigation est développée sur 21% de la surface agricole, 40% de la ressource est puisée sur des nappes non liées au Rhône, dont la fragilité à l'avenir est un risque.

L'agriculture est pour autant de l'avis de tous un élément clef dans la gestion et l'aménagement du territoire, la préservation des ressources, la valorisation des paysages et de la biodiversité, au-delà des seules questions alimentaires qui doivent rester au cœur des préoccupations.

De par la diversité de ses compétences et des missions qu'elle porte, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a donc un rôle primordial à jouer dans l'orchestration de ces enjeux et la valorisation de ces potentiels.

## **Les enjeux et problématiques identifiés**

### **→ Enjeu 1 : l'accès au foncier et la reprise des exploitations doit être facilité**

- Comment compenser les départs à la retraite par autant d'installation de jeunes agriculteurs ?
- Comment faciliter l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs ?
- Comment répondre au besoin des agriculteurs en matière de remplacement dans leur ferme (motifs d'accidents, maladie...) ?
- Comment valoriser le foncier peu productif (terres en déprises, peu qualitatives) ?
- Comment donner à la profession agricole un réel poids économique sur le territoire ?

### **→ Enjeu 2 : accélération des changements de pratiques dans le sens de la préservation des ressources naturelles**

- Comment inciter les agriculteurs à avoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement ?
- Comment mettre en place des actions en faveur de la préservation de la biodiversité dans les exploitations, et plus spécifiquement concilier l'élevage plein air et la biodiversité ?
- Comment protéger la ressource en eau potable au niveau des aires d'alimentation de captage ?
- Comment développer les pratiques qui préservent la ressource en eau (aspects qualitatifs et quantitatifs)

### **→ Enjeu 3 : l'agriculture a une part à prendre dans la mise en œuvre de la stratégie climatique des Balcons du Dauphiné, notamment en matière d'énergies renouvelables et de stockage du carbone.**

- Comment agir sur le foncier pour faciliter le développement des énergies renouvelables tout en conservant le stockage carbone (forêt...) ?
- Comment développer la méthanisation de façon vertueuse (préservation des ressources vivrières, de la ressource en eau et des sols) ?
- Comment préserver et développer les puits de carbone ?

### **→ Enjeu 4 : l'accès à des produits locaux pour les acteurs de la restauration et les consommateurs est à développer**

- Comment soutenir les agriculteurs dans la production, la transformation et la valorisation de leur production sur le territoire ?
- Comment réduire les distances de transport des produits alimentaires ?
- Comment et quelles filières locales développer pour approvisionner la restauration collective en produits locaux ?
- Comment permettre à chacun de manger des produits locaux ?
- Comment impliquer et inciter les collectivités à travailler ensemble dans l'acquisition/transmission du foncier pour les exploitations, afin de répondre aux objectifs d'une alimentation locale ?
- Comment mettre en réseau les producteurs et les acteurs de la restauration ?

**« Une agriculture d'avenir pour les Balcons du Dauphiné », vision des conférences des maires, déclinée par le comité de travail agriculture**

→ **Axe 1 : Soutenir la profession agricole pour faciliter l'accès au foncier et assurer la reprise et le développement des exploitations**

Face au constat d'une profession confrontée à de nombreuses difficultés et incertitudes, les élus souhaitent renforcer l'animation du territoire et la mise en réseau des agriculteurs.

Le souhait est de redonner à l'agriculture une place à la fois économique et symbolique sur le territoire, en particulier dans un contexte de dégradation des liens sociaux, d'augmentation des conflits d'usage, d'artificialisation des terres et de déprise agricole. Le soutien aux agriculteurs doit pouvoir être réfléchi dans l'ensemble des politiques publiques (*conférence des maires sur l'économie*).

Il faut préserver le foncier agricole, en lien également avec le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), mais également pour dynamiser les centralités (*conférence des maires sur l'économie*). Il faudra dans ce cadre veiller à faciliter l'accès au foncier agricole et travailler sur l'accompagnement à la reprise et à la transmission des exploitations agricoles. Les élus souhaitent donner la priorité à l'agriculture, lors de l'attribution de parcelles issues d'un départ à la retraite d'un exploitant ou à une cessation d'activité.

Sur ce même volet, une des actions pourrait se consacrer à la recherche de terrains, afin de leur redonner une vocation agricole. Également, il est souligné l'intérêt de constituer des réserves foncières, dans un objectif de soutien à l'agriculture du territoire.

Pour répondre à la baisse continue du nombre d'exploitations, la redynamisation du service départemental d'installation porté par la chambre d'agriculture est à envisager, et possiblement la mise en place d'une commission locale d'installation vouée au territoire des Balcons du Dauphiné.

Une attention particulière sera portée à la pérennité et au soutien à la transmission/installation d'exploitations d'élevage, qui participent notamment à la préservation du patrimoine local et à l'entretien des paysages.

Il faut aussi poursuivre le soutien aux outils comme le Service Agricole de Remplacement du Nord-Isère (SARNI), qui donne entière satisfaction aux agriculteurs dans leur vie quotidienne.

→ **Axe 2 : Promouvoir des pratiques agricoles qui préservent les ressources et la biodiversité**

Les élus souhaitent soutenir le développement de pratiques et de filières agricoles locales favorables à la préservation de la ressource en eau (*Orientation 4 de la conférence des maires sur l'eau*).

Il faut accompagner l'agriculture vers de nouvelles solutions, de nouvelles cultures moins impactantes sur l'eau, en écoutant les agriculteurs et avoir de la reconnaissance ou des contreparties pour ceux qui mettent en œuvre des actions sur la préservation de l'eau (*conférence des maires sur l'eau*).

Cet axe fait écho à la nécessité de préserver la multifonctionnalité de l'agriculture (forêts, bois, haies, paysages...). Les élus souhaitent accompagner le maintien et le développement d'une agriculture viable, qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie...) en mettant en place, avec les agriculteurs, des projets agro-environnementaux et climatiques (*DOCOB - OLT3, codes B1 à B7, comité de travail PCAET du 28/04/2021 et document sur la stratégie du PCAET*).

L'application de cette orientation pourrait s'intégrer dans un premier temps au tissu économique agricole, en soutenant les initiatives d'opérateurs qui incitent leurs exploitations membres en matière d'agroenvironnement et de labellisation (Haute Valeur Environnementale 3...).

Par ailleurs, cela sous-entend de soutenir particulièrement un certain type d'activité agricole adaptée aux ressources du territoire et qui ont tendance à péricliter sur le territoire, comme l'élevage et la polyculture. Ce sont en effet les pratiques culturales qui préservent l'eau, la biodiversité, les paysages (bocage...) que les élus souhaitent maintenir et restaurer, avec un accompagnement des agriculteurs dans ce sens.

→ **Axe 3 : Accompagner l'adaptation et la participation des activités agricoles à l'intégration des enjeux énergie / climat**

Les élus souhaitent développer une agriculture qui participe à l'atténuation du dérèglement climatique, notamment en accompagnant des porteurs et agriculteurs pour faire émerger des projets de valorisation énergétique (*orientation 5 conférence déchets*), notamment par le développement de la méthanisation. Ce développement devra se faire avec prudence et de façon concertée avec la politique de développement des énergies renouvelables de façon à ne pas créer de conflits d'intérêt entre la méthanisation et la production vivrière.

Une « agriculture bas carbone » est à retrouver, privilégiant l'élevage et la polyculture, l'autonomie des exploitations et la transformation et consommation au plus proche.

Afin de s'adapter au dérèglement climatique, les élus souhaitent accompagner et soutenir les pratiques agricoles favorables à l'augmentation du stockage carbone : le maintien des infrastructures agroécologiques (haies, bandes boisées...), l'implantation d'intercultures, la préservation des prairies, le semi-direct etc. et tout autre espace écologique source de puits de carbone (*comité de travail PCAET du 28/04/2021*). Ces actions pourraient conduire à la mise en place et au développement de productions d'énergies renouvelables, comme la méthanisation, le bois déchiqueté en lien avec l'accompagnement à la structuration de la filière bois du territoire (identifiée au PCAET), mais avec un encadrement fort afin d'éviter les dérives.

Les élus souhaitent favoriser le développement d'activités économiques durables et d'activités répondant aux enjeux des transitions. Dans ce cadre, les innovations, le réseau d'acteurs seront des actions à privilégier (*cf. conférence économie*).

→ **Axe 4 : Développer une stratégie alimentaire locale et promouvoir la consommation locale**

Les élus souhaitent mettre en place une stratégie alimentaire locale qui permette de répondre au besoin du territoire : besoins alimentaires, maintien des paysages et de la biodiversité, préservation des ressources en eau, développement d'une économie agricole et agro-alimentaire intégrées au territoire et bas carbone (*axe 3 de la stratégie du PCAET des Balcons du Dauphiné*).

Les élus s'accordent sur le fait de développer des actions en faveur de l'économie de proximité, notamment la promotion d'une consommation locale (conférence des maires sur l'économie), en lien avec la restauration, les administrations, les établissements scolaires ...

Les productions inscrites dans des filières locales et répondant aux exigences qualitatives du territoire (eau, biodiversité, climat...) pourraient faire l'objet d'une labellisation dans le cadre du projet alimentaire territorial. Sa mise en œuvre conduirait à des investissements d'importance et structurant, comme la création d'une plateforme d'approvisionnement, d'une légumerie/conserverie sur le territoire, ou d'une cuisine centrale. Également, les marchés pourraient être davantage développés, avec un meilleur recensement des producteurs. Le foncier sera un axe de travail incontournable, avec un niveau de maîtrise foncière agricole par les collectivités locales à définir, afin de satisfaire leurs propres besoins en matière d'alimentation.

Enfin, la sensibilisation pourrait constituer un volet clé dans cette stratégie afin de mieux faire connaître l'agriculture du territoire par tous les publics (intervention dans les écoles, portes ouvertes de fermes, journées thématiques etc.).

## **L'agriculture sur les Balcons du Dauphiné en 2030 - récit prospectif du futur souhaité**

Un soir de juin 2030, Flore prend sur son temps de loisirs et utilise le réseau d'auto-stop organisé pour rendre visite à sa cousine Hélène, jeune mère de famille de 30 ans, qui élève avec son compagnon Alex leur fille Léa, de 4 ans. Hélène habite et travaille à Vernas, où elle s'est lancée dans le métier passionnant qu'est l'agriculture depuis 1 an, suite à une reconversion professionnelle. Elle a choisi de cultiver une surface relativement faible, à taille humaine, de façon à limiter l'usage des engins agricoles et donc de carburant. Sur sa ferme, « le jardin d'Hélène », elle cultive des légumes mais aussi des petits fruits rouges, le tout avec des pratiques vertueuses, respectueuses de la biodiversité et de la ressource en eau. Elle dispose d'un terrain de 2ha, acheté à son voisin Robert, installé en polyculture-élevage, proche de la retraite.

Cette transformation ne s'est pas faite d'un claquement de doigt, mais a été facilitée par la mise à disposition par la communauté de communes d'une parcelle de terrain « test » de 500 m<sup>2</sup>, permettant à Hélène de tester son activité et de confirmer son appétence pour ce nouveau métier.

Flore vient de temps en temps donner un coup de main à sa tante, ce qui lui permet de jeter un œil sur les fruits et légumes mangés par son petit frère Théo à l'école. Et oui, Théo a de la chance...90 % des repas livrés à son école sont issus d'exploitations du territoire, avec des produits frais, de saison et produits de façon respectueuse de l'environnement. Les repas arrivent tous prêts, ils sont fabriqués à la cuisine centrale des Balcons, qui fournit les crèches, écoles, centres de loisirs et personnes âgées du territoire.

En 2030 aux Balcons, on fait la chasse au gaspillage alimentaire. Des opérations de glanage et de récupération des invendus (marchés, commerces etc.) permettent de donner une seconde vie à ces produits, transformés à la cuisine centrale.

La signature d'une convention avec la cuisine centrale permet à Flore de s'assurer d'une partie de ses débouchés et revenus.

La fin de journée approche, il est tout de même 20h, les corps sont détendus, fatigués, mais les esprits reposés... Flore repart à Moras en « scoot'partage ».

Hélène s'attaque à la préparation de la soirée d'échange à laquelle elle participera demain entre agriculteurs et habitants, organisée par l'association locale « agri pratic », qui a pour vocation de valoriser le métier d'agriculteur et de faire du lien entre agriculteurs et habitants.

Robert parlera de son retour d'expérience suite à la conversion d'une partie de ses terres de maïs en méteil. Force est de constater que face à la pénurie d'eau, à l'insécurité alimentaire et à l'augmentation du prix de l'énergie, Robert a petit à petit changé ses pratiques culturales. Il a atteint son objectif : sécuriser le stock de fourrage et acquérir de l'autonomie tout en respectant l'environnement. En plus, grâce à ces nouvelles pratiques, Robert assure la pérennité de son exploitation pour pouvoir passer la main à un nouvel agriculteur.

Julie parlera de sa participation à un projet collectif pour la mise en service prochaine d'un méthaniseur vertueux, dont le fonctionnement est indépendant de cultures alimentaires, et dont le biogaz produit servira de carburant aux véhicules utilisés par la cuisine centrale.

Hélène, elle, présentera la façon dont elle a pu bénéficier d'aides financières pour installer une serre solaire pour la culture de ses fruits et légumes et d'un accompagnement de l'intercommunalité dans ses démarches.

L'été défile au rythme des marchés locaux, de la livraison des commerces de proximités...et nous voilà déjà fin juillet, en plein boum de la saison de travail d'Hélène. Mais grâce au service de remplacement impulsé par la communauté de communes, Hélène va pouvoir profiter de quelques jours de répit en famille. Ils iront à Walibi en sillonnant les pistes cyclables du territoire, et pourront profiter des produits locaux proposés dans le parc.

# Orientations de la politique publique agriculture

## FICHE ORIENTATION

### Orientation n°

#### 1- Descriptif synthétique des orientations

- Objectif(s) visé(s) :

L'enjeu de la collectivité est de soutenir la profession agricole afin d'anticiper et d'accompagner son évolution vers une agriculture d'avenir. Les objectifs visés sont le maintien des exploitations sur le territoire afin de permettre une agriculture nourricière de proximité, de qualité, accessible par tous et qui prenne en compte les enjeux environnementaux qui font la richesse du territoire (ressource en eau, biodiversité, paysages, sol, climat etc.). Le tout dans une logique de transversalité avec les autres politiques publiques votées.

- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en :

en 2021  en 2022  en 2023  en 2024  en 2025 et plus

- Mise en œuvre des projets envisagés :

en 2021  en 2022  en 2023  en 2024  en 2025 et plus

- Préciser l'échéance si possible :

#### 2- Descriptif détaillé des orientations

- Les axes de la politique / stratégie votée :

Les 4 axes majeurs des orientations politiques :

#### **Axe 1 : Soutenir la profession agricole pour faciliter l'accès au foncier et assurer la reprise et le développement des exploitations**

- Préserver le foncier agricole en lien avec le zéro artificialisation nette (ZAN) et pour dynamiser les polarités de bassins de services.
- Accompagner les agriculteurs dans leur projet d'installation et / ou de transmission de ferme, avec une attention particulière à la conservation de l'élevage sur le territoire.
- Conserver ou redonner une vocation agricole aux terrains productifs.
- Constituer des réserves foncières.
- Mise en dynamique du service de remplacement des agriculteurs en cas d'arrêt maladie ou de congés.

#### **Axe 2 : Promouvoir des pratiques agricoles qui préservent les ressources et la biodiversité**

- Promouvoir et accompagner les agriculteurs vers des pratiques qui préservent la ressource en eau, notamment sur les aires d'alimentation de captage en eau potable.
- Préserver la multifonctionnalité de l'agriculture (forêt, bois, haies, paysages ...) en accompagnant les agriculteurs dans la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques favorables à la préservation des enjeux environnementaux (sol, eau, biodiversité, climat, paysage).
- Soutenir l'élevage et la polyculture-élevage, pratiques culturelles qui préservent l'eau, la biodiversité, les paysages (bocage...).

#### **Axe 3 : Accompagner l'adaptation et la participation des activités agricoles à l'intégration des enjeux énergie / climat**

- Faire émerger des projets de valorisation énergétique de façon concertée avec la politique de développement des énergies renouvelables de façon à ne pas créer de conflits d'intérêt entre le développement des énergies renouvelables, la production vivrière et la préservation de la biodiversité.
- Accompagner les pratiques agricoles favorables au stockage carbone (le maintien des infrastructures agroécologiques (haies, bandes boisées...), l'implantation d'intercultures, la préservation des prairies, le semi-direct etc.) et tout autre espace écologique source de puits de carbone.
- Privilégier l'élevage et la polyculture, l'autonomie des exploitations.
- Développer la production, la transformation et la consommation locale afin de réduire l'impact carbone.
- Privilégier les innovations et le réseau d'acteurs.

#### **Axe 4 : Développer une stratégie alimentaire locale et promouvoir la consommation locale**

- Mettre en place une stratégie alimentaire locale qui répondent aux besoins du territoire : alimentaires, maintien des paysages et de la biodiversité, préservation des ressources en eau, développement d'une économie agricole et agro-alimentaire intégrées au territoire et bas carbone.
- Développer des actions en faveur de l'économie de proximité.

- Développer les filières locales et les valoriser.
  - Relocaliser la production, la transformation et la consommation autant que possible sur le territoire des Balcons, par exemple par la création d'un outil de transformation sur le territoire (cuisine centrale, légumerie/conserverie etc.)
  - Sensibiliser tous les publics et faire mieux connaître l'agriculture du territoire.
- Les priorités :

Maintenir sur le territoire des exploitations « rentables », préserver les ressources (eau, biodiversité, sol), favoriser une alimentation locale et durable.

- La prise en compte des priorités du socle :

**Biodiversité** : accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques favorables à la préservation de la biodiversité : diminution des traitements phytosanitaires, maintien des prairies, maintien des haies, pression de pâturage etc. La préservation de la biodiversité peut aussi passer par la protection du foncier, les Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) sont à ce titre une opportunité à étudier.

**Ressource en eau** : améliorer la préservation de la ressource en eau notamment sur les aires d'alimentation de captages en eau potable, expérimenter des techniques culturales moins consommatrices d'eau,

**Adaptation aux impacts du changement climatique** : expérimenter de nouvelles pratiques agricoles favorables à la captation du carbone, adapter les types de cultures, préserver les infrastructures agro-écologiques (haies, mares, bois etc.), accompagner les agriculteurs vers des solutions innovantes, améliorer la logistique en restauration collective pour réduire l'impact carbone, réduire le gaspillage alimentaire, développer et promouvoir les débouchés locaux et pérennes pour les agriculteurs.

**Mobilité** : la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire locale, et notamment la relocalisation de la production, de la transformation et de la consommation permet le transport efficient des denrées alimentaires au sein de territoire (agriculteurs > cuisines > consommateurs).

**Accès aux services en milieu rural** : développer un service de restauration scolaire et périscolaire de qualité, développer l'accès aux produits locaux.

## ► CALENDRIER

2022-2030

### 3- Financement des orientations

BP 2022 = K€

BP 2023 = 210 K€

Présentation du rapport social unique (RSU) 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique substitue aux divers rapports qu'élaborent déjà les administrations publiques ; à savoir le rapport sur l'état de la collectivité ou bilan social, le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes, et le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, un Rapport Social Unique (RSU) à compter du 1er janvier 2021.

Pour l'année 2023, le bilan social, le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes et le rapport sur la santé, la sécurité et les conditions de travail de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné sont regroupés dans un seul document : le Rapport Social Unique 2023 (basé sur les données 2022).

Le RSU fait état des ressources humaines dont dispose l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Sa présentation a donné lieu à un débat en Comité Social Territorial (CST) qui a rendu un avis favorable en date du 5 juin 2023. Il doit également être présenté à l'assemblée délibérante.

Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2022.

Il permet :

- D'apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents de l'EPCI, la situation comparée des femmes et des hommes et intègre également un volet sur la santé, la sécurité et des conditions de travail.
- De donner lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines depuis la création de l'EPCI.
- De répondre aux questions sur les contingents de personnel du territoire.
- De mettre à jour le cas échéant les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.
- De mettre en place des actions spécifiques mutualisées (Gestion Prévisionnelle des Emplois Et des Compétences (GPEEC), plan de formation, etc.).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu l'article L231-1 du code général de la fonction publique relatif à l'élaboration du rapport social unique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 5 juin 2023.

Entendu le rapport de monsieur le président.

**après présentation,  
le conseil communautaire :**

PREND ACTE du rapport social unique 2023 de la communauté de communes des balcons du Dauphiné, annexé à la présente.

INVITE le président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Compte de gestion  
Budget principal  
Exercice 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 fixant les modalités d'arrêté des comptes annuels et le vote du compte administratif ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'approbation du compte de gestion ;

Considérant que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que la totalité des écritures enregistrées dans le compte de gestion dressé par le trésorier correspond à celles enregistrées dans le compte administratif 2022 ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2022, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Compte administratif  
Budget principal  
Exercice 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 fixant les modalités d'arrêté des comptes annuels et le vote du compte administratif ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder au vote du compte administratif et sa conformité au compte de gestion tenu par le payeur ;

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2022 ;

Le président en exercice en 2022 ayant quitté la séance ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

ADOpte le compte administratif 2022 du budget principal en arrêtant les comptes dans les conditions suivantes :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Opérations de l'exercice</b>		
RECETTES	39 462 833,99 €	2 528 206,45 €
DEPENSES	37 285 112,19 €	2 094 321,13 €
<b>Résultats de l'exercice</b>		
Déficit		
Excédent	2 177 721,80 €	433 885,32 €
<b>Résultats antérieurs</b>		
Déficit		
Excédent	8 715 464,00 €	10 616 609,80 €
<b>Résultats de clôture</b>		
Déficit		
Excédent	10 893 185,80 €	11 050 495,12 €

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Affectation du résultat  
Budget principal  
Exercice 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 précisant les règles d'affectation des résultats budgétaires ;

Considérant les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement 2022 constatés ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

**après délibération,**  
**le conseil communautaire :**

AFFECTE le résultat de l'exercice 2022 dans les conditions suivantes :

- au compte 002 en recette de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté : 5 362 742,45 €
- au compte 1068, en recette d'investissement : 5 362 742,46 €
- au compte 001 en recettes d'investissement : 10 942 065,23 €.

DIT que ces résultats sont repris au budget primitif 2023.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Compte de gestion  
Budget annexe Eau en régie  
Exercice 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 fixant les modalités d'arrêté des comptes annuels et le vote du compte administratif ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'approbation du compte de gestion ;

Considérant que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que la totalité des écritures enregistrées dans le compte de gestion dressé par le trésorier correspond à celles enregistrées dans le compte administratif 2022 ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, pour le budget annexe eau en régie, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Compte administratif  
Budget eau potable en régie  
Exercice 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 fixant les modalités d'arrêté des comptes annuels et le vote du compte administratif ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder au vote du compte administratif et sa conformité au compte de gestion tenu par le payeur ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2022 ;

Le président en exercice en 2022 ayant quitté la séance ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe eau en régie en arrêtant les comptes dans les conditions suivantes :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Opérations de l'exercice</b>		
RECETTES	5 324 519,91 €	1 914 237,67 €
DEPENSES	4 606 264,62 €	1 939 312,95 €
<b>Résultats de l'exercice</b>		
Déficit		-25 075,28 €
Excédent	718 255,29 €	
<b>Résultats antérieurs</b>		
Déficit		
Excédent	1 675 334,39 €	1 544 786,65 €
<b>Résultats de clôture</b>		
Déficit		
Excédent	2 393 589,68 €	1 519 711,37 €

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Affectation du résultat  
Budget eau potable en régie  
Année 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 précisant les règles d'affectation des résultats budgétaires ;

Considérant les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement 2022 constatés ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

**après délibération,**  
**le conseil communautaire :**

AFFECTE le résultat de l'exercice 2022 dans les conditions suivantes :

- au compte 002 en recette de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté : 1 436 153,81 €
- au compte 1068, en recette d'investissement : 957 435,87 €
- au compte 001 en recettes d'investissement : 1 519 711,37 €

DIT que ces résultats sont repris au budget primitif 2023.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Compte de gestion  
Budget annexe Assainissement en régie  
Exercice 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 fixant les modalités d'arrêté des comptes annuels et le vote du compte administratif ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023;

Considérant la nécessité de procéder à l'approbation du compte de gestion ;

Considérant que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que la totalité des écritures enregistrées dans le compte de gestion dressé par le trésorier correspond à celles enregistrées dans le compte administratif 2022 ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, pour le budget annexe assainissement en régie, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Compte administratif  
Budget assainissement en régie  
Exercice 2022

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Morestel, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 fixant les modalités d'arrêté des comptes annuels et le vote du compte administratif ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder au vote du compte administratif et sa conformité au compte de gestion tenu par le payeur ;

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2022 ;

Le président en exercice en 2022 ayant quitté la séance ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

ADOpte le compte administratif 2022 du budget assainissement en régie en arrêtant les comptes dans les conditions suivantes :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Opérations de l'exercice</b>		
RECETTES	4 156 799,88 €	1 902 546,86 €
DEPENSES	3 635 823,09 €	2 556 020,94 €
<b>Résultats de l'exercice</b>		
Déficit		-653 474,08 €
Excédent	520 976,79 €	
<b>Résultats antérieurs</b>		
Déficit		
Excédent	1 251 408,72 €	2 806 442,67 €
<b>Résultats de clôture</b>		
Déficit		
Excédent	1 772 385,51 €	2 152 968,59 €

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

Affectation du résultat  
Budget assainissement en régie  
Année 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 précisant les règles d'affectation des résultats budgétaires ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

Considérant les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement 2022 constatés ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

**après délibération,**  
**le conseil communautaire :**

AFFECTE le résultat de l'exercice 2022 dans les conditions suivantes :

- au compte 002 en recette de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté : 1 698 605 €
- au compte 1068, en recette d'investissement : 73 780,51 €
- au compte 001 en recette d'investissement : 2 152 968,59 €

DIT que ces résultats ont été repris au budget primitif 2023.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Compte de gestion  
Budget annexe Eau en Délégation de Service Public (DSP)  
Exercice 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 fixant les modalités d'arrêté des comptes annuels et le vote du compte administratif ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'approbation du compte de gestion ;

Considérant que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que la totalité des écritures enregistrées dans le compte de gestion dressé par le trésorier correspond à celles enregistrées dans le compte administratif 2022 ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, pour le budget annexe eau en DSP, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

Compte administratif  
Budget eau potable en Délégation de Service Public (DSP)  
Exercice 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 fixant les modalités d'arrêté des comptes annuels et le vote du compte administratif ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder au vote du compte administratif et sa conformité au compte de gestion tenu par le payeur ;

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2022 ;

Le président en exercice en 2022 ayant quitté la séance ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

ADOpte le compte administratif 2022 du budget annexe eau en DSP, en arrêtant les comptes dans les conditions suivantes :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Opérations de l'exercice</b>		
RECETTES	440 630,52 €	167 730,66 €
DÉPENSES	72 818,80 €	120 699,86 €
<b>Résultats de l'exercice</b>		
Déficit		
Excédent	367 811,72 €	47 030,80 €
<b>Résultats antérieurs</b>		
Déficit		
Excédent	485 984,23 €	11 099,91 €
<b>Résultats de clôture</b>		
Déficit		
Excédent	853 795,95 €	58 130,71 €

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Affectation du résultat  
Budget eau potable en Délégation de Services Publics (DSP)  
Année 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 précisant les règles d'affectation des résultats budgétaires ;

Considérant les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement 2022 constatés ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DÉPARTEMENT**  
**ISERE**

**après délibération,**  
**le conseil communautaire :**

AFFECTE le résultat de l'exercice 2022 dans les conditions suivantes :

- au compte 002 en recette de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté : 651 946,99 €
- au compte 1068, en recette d'investissement : 434 631,33 €
- au compte 001 en recette d'investissement : 244 527,17€.

DIT que ces résultats sont repris au budget primitif 2023.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Compte de gestion  
Budget annexe Assainissement en Délégation de Service  
Public (DSP)  
Exercice 2022

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 fixant les modalités d'arrêté des comptes annuels et le vote du compte administratif ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

Considérant la nécessité de procéder à l'approbation du compte de gestion ;

Considérant que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que la totalité des écritures enregistrées dans le compte de gestion dressé par le trésorier correspond à celles enregistrées dans le compte administratif 2022 ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, pour le budget annexe assainissement en DSP, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Compte administratif  
Budget assainissement en Délégation de Service Public  
(DSP)  
Exercice 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 fixant les modalités d'arrêté des comptes annuels et le vote du compte administratif ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

Considérant la nécessité de procéder au vote du compte administratif et sa conformité au compte de gestion tenu par le payeur ;

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2022 ;

Le président en exercice en 2022 ayant quitté la séance ;

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

ADOpte le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement en DSP en arrêtant les comptes dans les conditions suivantes :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Opérations de l'exercice</b>		
RECETTES	938 157,53 €	162 348,37 €
DEPENSES	98 813,79 €	454 232,49 €
<b>Résultats de l'exercice</b>		
Déficit		-291 884,12 €
Excédent	839 343,74 €	
<b>Résultats antérieurs</b>		
Déficit		-464 726,08 €
Excédent	697 441,27 €	
<b>Résultats de clôture</b>		
Déficit		-756 610,20 €
Excédent	1 536 785,01 €	

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Affectation du résultat  
Budget assainissement en Délégation de Services Publics  
(DSP)  
Année 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 précisant les règles d'affectation des résultats budgétaires ;

Considérant les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement 202 constatés ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

**après délibération,**  
**le conseil communautaire :**

AFFECTE le résultat de l'exercice 2022 dans les conditions suivantes :

- au compte 002 en recette de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté : 1 099 471,61 €
- au compte 1068, en recette d'investissement : 732 981,08 €
- au compte 001 en dépenses d'investissement : 1 302 366,81 €

DIT que ces résultats sont repris au budget primitif 2023.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Budget annexe eau potable en délégation de service public :  
dissolution du budget

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-2 et suivant ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de dissoudre le budget annexe eau potable en délégation de service public (DSP) au 31 juillet 2023 ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

**après délibération,**  
**le conseil communautaire :**

APPROUVE la dissolution du budget annexe eau potable en DSP au 31 juillet 2023 ;

DIT que les résultats constatés lors de la clôture, ainsi que les éléments d'actif et de passif, seront intégrés au budget annexe eau potable en régie ;

DIT que ce dit budget annexe eau potable en régie est renommé « budget annexe eau potable » ;

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Budget annexe assainissement en délégation de service public : dissolution du budget

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier, président.

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-2 et suivant ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de dissoudre le budget annexe assainissement en délégation de service public (DSP) au 31 juillet 2023 ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

**après délibération,**  
**le conseil communautaire :**

APPROUVE la dissolution du budget annexe assainissement en DSP au 31 juillet 2023 ;

DIT que les résultats constatés lors de la clôture, ainsi que les éléments d'actif et de passif, seront intégrés au budget annexe assainissement en régie ;

DIT que ce dit budget annexe assainissement en régie est renommé « budget annexe assainissement » ;

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le président,  
Jean-Yves Brenier

Clôture du budget annexe construction location de bâtiments industriels : décision modificative du budget principal

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents :

Pouvoirs :

Votants pour :

Votants contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

**Date de la convocation :**

**Présents :**

**Pouvoirs :**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L1412-1, L2221-1 et suivants et R2221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°26-2023 du 23 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à une modification du budget afin de prendre compte les crédits nécessaires aux écritures d'ordre à réaliser dans le cadre de la clôture du budget annexe construction location de bâtiments industriels ;

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

**après délibération,**  
**le conseil communautaire :**

APPROUVE la décision modificative du budget principal 2023, équilibrée dans les conditions suivantes présentées en annexe de la présente délibération.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le/la secrétaire de séance

Le président,  
Jean-Yves Brenier

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre		Budget primitif 2023	Décision modificative n° 1	TOTAL BP + DM 2023	Evolution DM2023/BP2023
011	Charges à caractère général	4 500 000 €		4 500 000 €	0,00%
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 085 000 €		11 085 000 €	0,00%
014	Atténuations de produits	10 457 040 €		10 457 040 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	12 765 342 €		12 765 342 €	0,00%
66	Charges financières	39 500 €		39 500 €	0,00%
67	Charges exceptionnelles	15 500 €		15 500 €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000 €		2 000 000 €	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	5 575 298,45 €		5 575 298,45 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>46 437 680,45 €</b>	<b>0 €</b>	<b>46 437 680,45 €</b>	<b>0,00%</b>

### Recettes de fonctionnement

Chapitre		Budget primitif 2023	Décision modificative n° 1	TOTAL BP + DM 2023	Evolution DM2023/BP2023
013	Atténuations de charges	150 000 €		150 000 €	0,00%
70	Produits des services et ventes diverses	1 403 094 €		1 403 094 €	0,00%
73	Impôts et taxes	13 753 570 €		13 753 570 €	0,00%
731	Fiscalité locale	15 885 287 €		15 885 287 €	0,00%
74	Dotations, subventions et participations	9 709 554 €		9 709 554 €	0,00%
75	Autres produits de gestion courante	173 433 €		173 433 €	0,00%
002	Résultats de fonctionnement reportés	5 362 742,45 €		5 362 742,45 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>46 437 680,45 €</b>	<b>0 €</b>	<b>46 437 680,45 €</b>	<b>0,00%</b>

### Dépenses d'investissement

Chapitre		Budget primitif 2023	Décision modificative n° 1	TOTAL BP + DM 2023	Evolution DM2023/BP2023
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000 €		190 000 €	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	1 163 079,18 €		1 163 079,18 €	0,00%
204	Subventions d'équipement versées	4 025 678,29 €		4 025 678,29 €	0,00%
21	Immobilisations corporelles	3 769 727,89 €		3 769 727,89 €	0,00%
23	Immobilisations en cours	16 333 620,78 €		16 333 620,78 €	0,00%
26	Participations et créances rattachées	166 000 €		166 000 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	0 €		0 €	
4581	Opérations pour compte de tiers	0 €		0 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	1 968 575 €	1 968 575 €	100,00%
<b>Total</b>		<b>25 648 106,14 €</b>	<b>1 968 575 €</b>	<b>27 616 681,14 €</b>	<b>7,68%</b>

## Recettes d'investissement

Chapitre		Budget primitif 2023	Décision modificative n° 1	TOTAL BP + DM 2023	Evolution DM2023/BP2023
10222	FCTVA	220 000 €		220 000 €	0,00%
1068	Réserve (excédent fonctionnement reporté)	5 362 742,46 €		5 362 742,46 €	0,00%
13	Subventions d'investissement	420 000 €		420 000 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières (recettes)	208 000 €		208 000 €	0,00%
024	Produits de cessions	920 000 €		920 000 €	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000 €	1 968 575 €	3 968 575 €	98,43%
021	Virement de la section de fonctionnement	5 575 298,45 €		5 575 298,45 €	0,00%
001	Solde d'exécution section d'invest.reporté	10 942 065,23 €		10 942 065,23 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>25 648 106,14 €</b>	<b>1 968 575 €</b>	<b>27 616 681,14 €</b>	<b>7,68%</b>